



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 07 AVRIL 2026

Présents : M. Podan-Mavounzy (Président)- Pézière

Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

Excusée : Mme Baudry- Sylvestre – M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**

Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, aucune rencontre de championnat ne sera reportée, sauf pour un événement exceptionnel.





Nous vous invitons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et disputer vos matchs en retard dans les meilleurs délais, y compris en semaine.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre collaboration.

RETOUR COMMISSION DISCIPLINE DU 24/02/2026

La commission décide :

1 match à jouer à huis clos

U14 D2 Poule A

Match n° 53520786

PERSAN US 03 / ST BRICE FC

Art n° 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF, Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos, Les officiels désignés par le DVOF, Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match, Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche, Les journalistes porteurs de leur carte officielle, Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive, 51 Terre de jeu & d'équilibre DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos.

COURRIER CLUBS

BEAUMONT MOURS

Courrier du 07 avril 2026

La COC n'est pas en mesure de modifier le classement ni l'attribution des points à la suite d'une décision rendue par la Commission de discipline actant la victoire de BEAUMONT MOURS, le traitement de ce dossier sera fait par le secrétariat.

FEUILLE DE MATCH IRREGULIERE

GARGES

U14 D4

Match n° 53522181

GARGES FCM / GOUSSAINVILLE FC

Feuille de match irrégulière, manque Catégorie

Amende GARGES 10€

ARNOUVILLE

U16 D4

Match n° 54849446

ARNOUVILLE / JOUY LE MOUTIER

Feuille de match irrégulière, manquent Catégorie et numéro de match





Amende ARNOUVILLE 10€

PIERRELAYE

Seniors D3 Poule B

Match n° 53567515

PIERRELAYE / DEUIL ENGHIEU

Feuille de match irrégulière, manque Catégorie

Amende PIERRELAYE 10€

CHAMPAGNE

Séniors D3 Poule C

Match n° 53526999

CHAMPAGNE / CORMEILLAIS

Feuille de match irrégulière, manque Catégorie

Amende CHAMPAGNE 95 SFC 10€

REPORTS DE MATCHS

SENIORS

SENIORS D1

Match n° 54552002

BEZONS USO / ES HERBLAY du 05/04/2026

Nouvelle Date : 03/05/2026

Motif : à la suite d'un arrêté municipal du 02/04/2026

Accord de la COC

SENIORS D4 Poule D

Match n° 54556199

AUVERS ENNERY 2 / CERGY PONTOISE FC 3 du 02/04/2026

Nouvelle Date : 26/04/2026

Horaire : 15h

Motif : à la suite d'un arrêté municipal du 02/04/2026

Accord de la COC

CRITERIUM +45 ans

Critérium +45 ans Poule C

Match n° 54136071

VIARMES ASNIERES OL 5 / FOSSES FU 5 du 05/04/2026

Nouvelle date : 07/05/2026

Horaire : 20h

Accord de la COC

Critérium +45 ans Poule C

Match n° 54136055

FOSSES FU 5 / JOUY LE MOUTIER FC 5 du 12/04/2026

Nouvelle date : 19/04/2026

Horaire : 9h30

Motif : trop de matchs le même jour

Accord de la COC





ANCIENS

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 54224442

MONTMORENCY FC 1 / AUVERS ENNERY FC 2 du 05/04/2026

Nouvelle date : 26/04/2026

Motif : arrêté municipal

ART 20.3 du RS du DVOF, suite à deux matchs reportés de AUVERS ENNERY, la rencontre se jouera sur les installations de MONTMORENCY. Les frais d'arbitrage sont à la charge de AUVERS ENNERY

Accord de la COC

U16

U16 D4

Match n° 54849426

AUVERS ENNERY FC1 / VALLEE DU SAUSSERON du 02/04/2026

Nouvelle date : 03/05/2026

Motif : arrêté municipal du 02/04/2026

Accord de la COC

U15

U15 D2 Poule B

Match n° 54849426

OSNY FC / St LEU 95 FC du 11/04/2026

Nouvelle date : 18/04/2026

Motif : arrêté municipal

Accord de la COC

2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITERIUM +45 ans Poule C

Match n° 54136049

ENT THILLAY ROISSY / FOSSES FU du 29/03/2026

U16 D4

Match n° 54849441

AUVERS ENNERY / OSNY du 22/03/2026

U14 D3 Poule C

Match n° 53521128

BEZONS / SOISY ANDILLY du 21/03/2026

U14 D4 Poule A

Match n° 53521220

VILLIERS LE BEL / CORMEILLAIS du 21/03/2026

1er FORFAIT AVISE SANS AMENDE

VALLEE DU SAUSSERON

ANCIENS D4

Match n° 54609773





ES HERBLAY / VALLEE DU SAUSSERON du 05/04/2026

ES HERBLAY : 5 buts 3pts

VALLEE DU SAUSSERON : 0 but -1pt

1er FORFAIT AVEC AMENDE**FRETTOISE ES**

U16 D3 Poule B

Match n° 53523057

GOUSSAINVILLE FC / ES FRETTOISE du 05/04/2026

GOUSSAINVILLE FC : 5 buts 3pts

FRETTOISE ES : 0 but -1pt

Amende FRETTOISE ES 30 euros

GOUSSAINVILLE

U14 D4 Poule B

Match n° 53572195

JOUY LE MOUTIER / GOUSSAINVILLE du 04/04/2026

JOUY LE MOUTIER : 5 buts 3pts

GOUSSAINVILLE FC : 0 but -1pt

Amende GOUSSAINVILLE 30 euros

2ème FORFAIT AVISE SANS AMENDE**PISCOP MOISSELLES**

ANCIENS D4 Poule C

Match n° 54609653

PISCOP MOISSELLES AS / BELLOY St MARTIN ASC du 05/04/2026

PISCOP MOISSELLES AS : 0 but -1pt

BELLOY St MARTIN ASC : 5 buts 3pts

2ème FORFAIT AVEC AMENDE**FONTENAY EN PARISIS**

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567425

FONTENAY EN PARISIS / DOMONT FC du 05/04/2026

DOMONT FC : 5 buts 3 pts

FONTENAY EN PARISIS : 0 but -1 pt

Amende FONTENAY EN PARISIS 35€

Secrétaire de Séance
M. Pascal PEZIERE

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY

